

Sommaire :

Le G8, tremplin pour un débat sur le développement.....	3
Images d'Afrique.....	4
La guerre oubliée du Congo.....	7
Les femmes.....	10
Activités minières.....	12
Démocratie Villageoise.....	14
Éducation.....	16



Conseil canadien pour la
coopération internationale

en commun
Une action mondiale contre la pauvreté

NPDA : Quel partenariat?

Quel développement? *Par Claudie Gosselin*

Au Ghana, Mary Agyekum, aidée de ses enfants, vivote en cassant des cailloux. La vie n'a pas toujours été aussi difficile : la famille de Mary possédait jadis une ferme dans l'ouest du pays. Mais hélas pour les villageois, sous leurs terres se trouvait de l'or – de l'or convoité par les sociétés minières étrangères. Celles-ci ont été attirées par la réglementation laxiste que les pouvoirs publics ghanéens ont adopté sous la pression du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Mary et les autres villageois ont été forcés de quitter leurs terres. Ils ne bénéficient pas des énormes profits que réalisent les sociétés minières.

L'histoire de Mary a été rapportée au début de l'année par John Kampfner dans *The Guardian*. Signalant que le Ghana a été un élève modèle des institutions financières internationales, Kampfner conclut que « après deux décennies d'ajustement structurel, les pauvres sont plus pauvres et l'État plus tributaire que jamais de l'aide extérieure ». Le modèle économique qui a échoué au Ghana est admissible à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Bien que cette situation soit loin d'être propre au Ghana, une récente proposition présentée par un certain nombre de chefs d'État africains aux pays du G8, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (NPDA), ne réclame pas le rejet de ces mesures qui ont accru le nombre de pauvres en Afrique, mais prône plutôt leur maintien.

Le Forum Afrique-Canada (FAC) du CCCI, en consultation avec ses partenaires, a rédigé un commentaire détaillé sur le NPDA (accessible sur le site web du CCCI). Certaines des préoccupations du FAC, qui ont trait au contenu du NPDA et au processus par lequel il a été élaboré, sont énoncées tout au long du présent numéro de *Au Courant*.

Au cours d'une récente réunion entre les représentants du FAC et l'ambassadeur Robert Fowler, le représentant personnel du premier ministre pour l'Afrique et le Sommet du G8, Tetteh Hormeku, un analyste commercial de premier plan provenant du Third World Network-Africa (Ghana), a critiqué la stratégie économique au coeur du NPDA, qui vise à attirer les investissements directs étrangers (IDE).



Couverture du livre paru chez Écosociété.

Sur les petites routes de la démocratie, aquarelle de Mamadou Togola.

Ces efforts ont non seulement échoué par le passé, mais ils ont aussi exacerbé les problèmes économiques internes. Les petits bénéfices réalisés par les Africains dans le cadre des IDE ont été engloutis à cause des termes de l'échange défavorables.

En réponse à cette critique, l'ambassadeur Fowler a recommandé à ses interlocuteurs africains au CCCI de ne pas s'attacher aux détails du document, mais de le voir comme un contexte, un « lieu de réunion » selon ses propres mots permettant de revitaliser le débat sur l'Afrique. Jusqu'à présent, il semble toutefois que le NPDA préfère les cadres européens et nord-américains à l'engagement et aux consultations avec les citoyens des pays africains. Voyez le témoignage du père Jean-Patrice Ngoyi, un militant des droits de la personne du Nigéria, qui travaille à la Commission de la justice, du développement et de la paix :

« Comme nous faisons d'ordinaire la chasse aux documents d'orientation, nous sommes tombés par hasard sur le NPDA. Nous n'avons pas été étonnés de ne pas en avoir entendu parler, car d'habitude, le gouvernement ne nous dit pas ce qu'il fait. Nous avons téléphoné à nos partenaires canadiens qui nous ont envoyé le NPDA. Avec nos moyens limités, nous l'avons reproduit en plusieurs exemplaires et convoqué une réunion avec des intellectuels et des militants pour en discuter. C'est seulement grâce à notre partenariat avec nos frères du Canada que cela a été possible. »

Le père Ngoyi a conclu par une requête adressée à l'ambassadeur Fowler : « Puisque nos dirigeants vous ont apporté le NPDA ici, avant de nous le présenter, dites leur que nous sommes venus ici et que nous voulons un véritable partenariat, pas seulement entre les dirigeants de l'Afrique et ceux du G8, mais aussi entre les dirigeants et la société civile en Afrique. »

Une autre invitée du FAC, M^{me} Agnes Abuom, du réseau communautaire d'Afrique orientale Building Eastern African Community Network (Kenya), a accueilli avec satisfaction une déclaration des dirigeants africains qui témoigne d'un attachement au développement de l'Afrique, mais a dit craindre que le NPDA ne favorise pas un développement participatif, axé sur la population et véritablement durable. Un engagement renouvelé en faveur de l'Afrique doit recourir à une analyse sexospécifique plus approfondie, et débiter par une perspective des droits de la personne.

Si les pauvres avaient été consultés, ils auraient très probablement proposé des « solutions » différentes de celles qui sont énoncées dans le NPDA. Compte tenu de son expérience personnelle, on peut par exemple imaginer que Mary Agyekum n'aurait pas recommandé la privatisation de services de base tels que l'eau potable. Depuis quelque temps, les prêts accordés au Ghana par la Banque mondiale ont stipulé comme condition la privatisation de l'approvisionnement urbain en eau. Ce genre de mesure, Mary Agyekum la vit directement, car chaque matin, elle doit payer pour entrer dans les toilettes publiques, puis repayer pour un seau d'eau. C'est ce que la Banque mondiale appelle le « recouvrement intégral des coûts ». Une approche fondée sur les droits de la personne commencerait au contraire par reconnaître que l'accès à l'eau est un droit humain fondamental et qu'il incombe à l'État d'en assurer l'approvisionnement à tous les ménages.

Les participants à une récente réunion tenue par le FAC pour analyser le NPDA ont souligné qu'un « bon » gouvernement est avant tout responsable envers ses citoyens – et non pas principalement envers ses créanciers internationaux et ses bailleurs de fonds au titre de l'aide, comme dans les approches technocratiques de la « bonne gouvernance ». Par ailleurs, les notions de « bonne gouvernance » et de « partenariat » du NPDA ne tiennent pas compte des relations de pouvoir mondiales. Par exemple, Tetteh Hormeku a examiné les pertes des pays africains lors de la dernière réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Doha,

où leurs propositions bien préparées ont été pour la plupart rejetées. M. Hormeku a personnellement témoigné de la manière dont les négociateurs africains ont dû se soumettre par suite des tactiques d'intimidation utilisées par les pays qui profitent actuellement du *statu quo*, notamment le Canada.

Une fois retirés dans les Rocheuses canadiennes en juin, les dirigeants des huit nations parmi les plus riches de la terre diffuseront leur Plan d'action pour l'Afrique, en réponse au NPDA. Que faudrait-il pour renouveler véritablement un partenariat avec l'Afrique?

Transformer l'Afrique nécessitera une volonté d'être réellement à l'écoute des solutions de rechange qui ont été proposées par la société civile africaine, des analystes africains indépendants et certains gouvernements du continent. Ces solutions rejettent les doctrines néolibérales du développement. Elles préconisent la démocratisation de la gouvernance internationale et le redressement des injustices structurelles dans le « désordre économique international », pour reprendre une expression de l'économiste Gerald Helleiner.

Le G8 serait bien avisé de commencer par annuler la dette des pays pauvres très endettés. Cette proposition est depuis longtemps vigoureusement promue par les organisations de la société civile. Voilà toutefois une requête que les auteurs du NPDA sont trop timides pour formuler, eux qui se bornent à demander que l'allègement de la dette soit étendu au-delà de ses niveaux actuels. Cette retenue, ainsi que le fait que plusieurs propositions africaines présentées à l'OMC ne figurent pas dans le NPDA, confirment ce que Bonnie Campbell, de l'UQAM, a récemment qualifié de « rétrécissement de la marge de manoeuvre africaine politique dans l'ordre mondial ».

Si Kananaskis devait être un véritable « lieu de réunion » où les acteurs de la société civile africaine étaient invités et disposaient d'une occasion authentique de modifier le paradigme, il serait alors possible d'améliorer considérablement l'existence de millions d'êtres humains.

Claudie Gosselin, Agente de programme, CCCI (Forum Afrique-Canada)
(Il y a trois ans, le FAC est né du besoin qu'ont éprouvé un nombre de personnes du secteur canadien des ONG de se réunir pour apporter une énergie et une cohérence renouvelées à leurs activités visant à promouvoir la justice sociale et le développement durable en Afrique. Les 40 membres effectuent une évaluation critique de leurs pratiques, ainsi qu'un travail conjoint d'élaboration d'orientations.)

Rédactrice : Katia Gianneschi

Co-rédactrice : Denise Fournier

Comité éditorial : Brian Tomlinson, Anne Buchanan et Claudie Gosselin

Traduction : Marie-Claude Morazain

AU COURANT est publié deux fois l'an par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Le Conseil est une coalition d'environ 90 organisations canadiennes vouées à la promotion du développement humain dans un climat d'équité sociale et économique, de démocratie, d'intégrité environnementale et de respect des droits de la personne.

Le Conseil reçoit un appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Les articles parus dans *AU COURANT* peuvent être reproduits en mentionnant la source. Les tarifs pour la publicité sont disponibles sur demande.

Conseil canadien pour la coopération internationale
1, rue Nicholas, 3^e étage, Ottawa (Ontario) K1N 7B6
Tél. : (613) 241-7007 Téléc. : (613) 241-5302 Cour. élect. : kganneschi@ccic.ca
Internet : www.ccci.ca et www.encommun.web.net

Conception graphique : SUM Incorporated

AU COURANT est imprimé sur du papier recyclé.

ISSN 1181-604X

Le G8, tremplin pour un débat sur le développement

La tumultueuse « bataille de Seattle » et, à cette occasion, l'échec des pourparlers relatifs au nouveau cycle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont fait de l'inclusion de tout le Sud mondial une prime d'option et ont poussé les gestionnaires mondiaux à prendre la ferme résolution de ne pas répéter l'échec de Seattle. Mais lorsque les représentants du commerce sont arrivés à Qatar en novembre dernier, il y régnait un certain malaise : les délégués du tiers monde venaient eux jouer aux « trouble fête ».

Tout d'abord, les pays en développement s'opposaient à un nouveau cycle de pourparlers. Ils réclamaient un allègement relatif aux accords sur les droits de propriété intellectuelle (ADPIC) et la réassurance que le dossier serait examiné sous un nouvel éclairage. Nous sommes témoins de l'effritement progressif des droits des pays de produire des médicaments génériques et de pouvoir en disposer pour sauver des vies ou les prolonger. Les négociateurs du tiers monde ont aussi demandé l'adoption de mesures spéciales dans le cadre du « Development Box » pour ceux qui vivent dans la pauvreté rurale et dépendent des revenus agricoles (ainsi que des marchés nationaux).

La victoire la plus remarquable du Sud à Qatar (réassurance de leurs droits au brevetage de médicaments génériques) résulte des pressions exercées par les groupes de la société civile et les économies développées dont le poids politique a joué en faveur des intervenants du Sud. Cette victoire a incité les militants du tiers monde à resserrer les liens avec les mouvements de solidarité du Nord.

Sans se laisser émouvoir par les déceptions du tiers monde et sans ironie apparente, les gestionnaires internationaux ont donné au nouveau cycle de négociation le nom de « Programme de Doha pour le développement ».

Une « version fantôme » du programme de Doha pour le développement de l'Afrique a pris forme maintenant. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) doté d'un budget de 64 milliards US, a été vendu aux leaders du G8 à Genève par un groupe d'États africains qui avaient pour chef de file Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud.

Le NPDA est une stratégie de développement pour l'Afrique qui s'appuie sur l'intensification des « réformes » macroéconomiques et de la gouvernance en cours. Ces mesures devraient ouvrir le continent à l'investissement étranger direct (IDE). L'idée du NPDA est de consacrer les dollars de l'aide à de telles réformes. L'IDE se chargera alors du reste.

Les critiques du NPDA signalent que la fragilité économique de nombreux pays africains est justement due à ce genre de réformes imposées actuellement par l'OMC et la Banque mondiale et proposées dans le document du NPDA. Ils disent que l'investissement direct se pratique dans les pays en croissance mais il n'est pas certain que l'IDE soit un facteur de croissance économique. En Afrique, l'IDE a atteint les bas-fonds. La proportion de l'IDE engagé dans les économies africaines qui était de 11 p. 100 vers le milieu des années 90 ne représente plus que 3 p. 100 actuellement.

Bien que les propositions du NPDA viennent de quelques chefs d'État africains, elles sont à peine connues sur le continent. Il y a eu peu sinon aucune consultation dans la plupart des pays et la société civile est exclue du processus.

Si le NPDA est une version fantôme de la stratégie de Doha, la déclaration récente des chefs de gouvernement au Sommet des Nations Unies pour le financement du développement tenu à Monterrey (Mexique) ressemble à une sorte de reprise. C'est la stratégie de Doha remaniée – une confiance aveugle dans l'efficacité du commerce et de l'investissement en tant que moyen d'enrayer le sous-développement.

Les leaders du monde se sont détachés quelque peu de leur déclaration relative à l'IDE en promettant une aide inattendue. Les États-Unis se sont engagés à contribuer la somme de 15 milliards de dollars annuellement d'ici à l'année 2006. L'Europe promet d'augmenter ses dépenses totales à sept milliards annuellement selon la même échéance. Quant au Canada il s'engage à accroître l'aide de 8 p. 100 annuellement.

C'est comme si on entrait dans une phase d'impulsion des dépenses de l'aide, mais selon l'ex-président du Mexique, Ernesto Zedillo (qui a présidé la table ronde chargée d'évaluer le coût des Objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies) il faudra une injection de 65 milliards de dollars US annuellement pour atteindre les nouveaux objectifs. Malheureusement, ces nouveaux fonds (les fonds américains en particulier) sont associés à des niveaux de conditions et seront attribués, comme l'a précisé le président George Bush, seulement aux pays qui s'engageront sur la route ardue de la réforme économique politique et sociale.

Le sommet du G8 qui se tiendra l'été prochain au Canada représente un point de départ dans le débat courant sur le développement, le commerce et la gouvernance mondiale. L'Afrique constituant l'un des points à l'ordre du jour du sommet. Celui-ci se révèle une chance unique pour les intervenants du Nord en faveur du développement et leurs collègues africains de soulever les questions litigieuses touchant le NPDA et la stratégie de développement de Doha.

Le sommet du G8 peut servir aussi de tremplin pour la 5^e conférence ministérielle de l'OMC prévue à Mexico en 2003. En se préparant soigneusement et par des alliances entre militants du Nord et du Sud, il sera possible de donner une impulsion de plus au Sud. C'est la seule manœuvre stratégique possible. Moins que cela, c'est Doha. Le NPDA c'est encore moins que Doha. Monterrey moins que le NPDA. Il en faut bien plus, beaucoup plus.



Gerry Barr
Président - directeur général

pleins feux : images d'Afrique

Des images au-delà des stéréotypes *Par Anne Buchanan*

Un beau jour, les Canadiens ouvrent leurs journaux ou regardent les nouvelles à la télévision, pour y apprendre l'histoire du sauvetage, par l'équipage blanc d'un hélicoptère sud-africain, d'une femme qui a accouché dans un arbre, dans les plaines inondées du Mozambique. Cette image si choquante suscite la compassion du public au point que les dons pour l'aide d'urgence, qui stagnaient, affluent. Nul ne dit aux Canadiens comment la population locale, y compris la marine du Mozambique, organise les secours d'urgence et aide les milliers de personnes dans le besoin, avant l'arrivée de l'aide internationale. Le public conserve l'image, qui suscite chez lui une réaction, de Blancs sauvant des Noirs, et non d'Africains noirs se portant mutuellement assistance. Le public réagirait-il à d'autres types d'images? Il existe une image véhiculée par les médias, mais les images de l'Afrique présentées par les ONG contredisent-elles ou renforcent-elles celles qui émanent des médias?

Le Forum Afrique-Canada (FAC), un groupe de travail du CCCI, a engagé un processus d'autoréflexion et d'évaluation portant sur les images de l'Afrique utilisées par les membres du CCCI aux fins de collecte de fonds. Cette démarche émane de la crainte que les images présentées dans les documents diffusés par les médias et les ONG contribuent à un afropessimisme parmi le public. Le processus FAC coïncide avec les travaux entrepris par le Comité d'examen du Code d'éthique du CCCI sur les articles du Code abordant ce sujet. Le Comité entend favoriser, parmi les membres, une meilleure compréhension des considérations éthiques qui interviennent dans les communications à l'intention du public.

Les participants à une session d'étude du FAC tenue en mai 2001 ont été appelés à réfléchir aux mots et aux images qu'évoquait chez eux l'Afrique. Ils devaient ensuite décrire ce qui leur venait à l'esprit devant une exposition de documents imprimés fournis par des membres du FAC et destinés à la collecte de fonds. Des différences notables se dégageaient entre les deux listes. L'exposition, qui mettait en relief l'effet que peuvent avoir ces images lorsqu'elles sont vues collectivement, montrait dans la plupart des cas des images tristes de victimes impuissantes, ainsi que des images stéréotypées telles que de mignons bambins et un continent rural avec peu d'hommes. La plupart des représentations montraient des êtres dans le besoin, plutôt que les obstacles qu'ils rencontrent, sans refléter toute la diversité de la vie en Afrique.

Les participants se sont rendus compte à quel point cette question les touchait de près. La plupart des conversations sur les images utilisées dans les campagnes de financement ont été comparées à une forme de pornographie de la pauvreté : la représentation de personnes passives et impuissantes. L'exposition montrait à quel point ces images désolantes ne constituent qu'une partie



Jenny Mathews

Promotion de l'éducation

du problème. Des organisations qui n'envisageraient jamais de montrer un enfant affamé, choisissent au contraire de présenter un enfant souriant, mais sans aucun signe de la présence de parents ni d'une famille. L'Afrique est un continent où un enfant est considéré comme un jeune du village et n'est pas seulement élevé par ses parents. D'autres organisations indiquent dans leur message qu'un don modeste apportera une amélioration notable. Les stéréotypes ou les simplifications excessives valent-ils mieux que des visages sales et pathétiques?

Quel est l'impact de ce genre d'images sur l'idée que se fait le public de l'Afrique? Récemment, VSO s'est penché sur le sujet dans son étude intitulée *The Live Aid Legacy: The developing world through British eyes - a research report*. D'après les conclusions de ce rapport, à la question « lorsque je vous dis monde en développement ou tiers monde, quels sont les mots qui vous viennent à l'esprit ? », 80 p. 100 des personnes interrogées mentionnaient notamment la guerre, la famine, la catastrophe, et la corruption. En outre, 74 p. 100 des adultes étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « Pour progresser, les pays en développement ont besoin de l'argent et du savoir occidentaux. » Lorsqu'on présentait aux répondants un point de vue différent, ils se disaient entre autres soulagés d'entendre des récits optimistes, et pas seulement pessimistes, manifestaient leur mécontentement estimant avoir été manipulés. Alors ils remettaient en cause les valeurs et l'authenticité des médias, et reprochaient aux organismes de charité d'utiliser, dans leurs campagnes de financement, des documents affichant des images de « victimes ».

Mais les organisateurs de collectes de fonds savent que le public, en Grande-Bretagne comme au Canada, est sensible aux images d'enfants. Même si les membres des groupes de discussion déclarent ne pas aimer voir des images affligeantes, le pouvoir de l'argent parle

différemment. Les Canadiennes et les Canadiens ont traditionnellement donné plus souvent en réaction à des images qui les apitoient. D'autres raisons pratiques amènent les ONG à choisir certaines images. Quatre-vingt pour cent de la population africaine vit dans les régions rurales et c'est dans ces zones que les ONG réalisent la plupart de leurs activités, de sorte qu'on ne peut s'étonner de recevoir des images de l'Afrique rurale. Dans ce contexte, la vie rurale est plus attrayante. La programmation urbaine implique en général le renforcement des capacités et est beaucoup plus difficile à représenter sous forme d'images susceptibles de solliciter les Canadiens.

Qu'est-ce qui mobilise les Canadiens? Selon un rapport récent du Centre canadien de philanthropie, intitulé *Canadiens dévoués, Canadiens engagés*, la plupart du temps, les dons «étaient liés à une compassion envers des personnes dans le besoin (94 p. 100) et à une volonté d'aider une cause en laquelle ils croient personnellement (91 p. 100) ». Par ailleurs, si les gens ne donnaient pas davantage ou pas du tout aux organismes caritatifs, c'est parce qu'ils « n'aiment pas la façon dont les demandes sont faites (47 p. 100 contre 41 p. 100 en 1997) » et « ne croient pas que l'argent sera utilisé efficacement (46 p. 100 contre 40 p. 100 en 1997) ». Il semble que les personnes interrogées se lassent des problèmes qui leur semblent insolubles et demandent pourquoi elles devraient continuer à donner si cela ne sert à rien et n'entraîne que de nouvelles demandes de fonds.

On constate ici un exemple des nombreuses tensions sous-jacentes à cette question. Les Canadiens réagissent à des images exprimant le besoin, mais s'attendent aussi à voir des solutions efficaces. Les ONG doivent recueillir des fonds pour poursuivre leurs activités et les Canadiens font des dons en réaction à des images qui s'adressent à leur cœur, et non à leur intellect, des messages employant des termes vagues comme « partenariat » ou « développement durable ». Les ONG sont-elles passées maître dans l'art du « développement jaune », en livrant au public des images sensationnalistes et des récits horribles qui font vibrer sa corde sensible, afin de vendre leurs programmes? Ou se peut-il que les ONG utilisent efficacement leurs fonds en fournissant des images qui inciteront le public à faire des dons? Les messages plus intellectuels pourraient être moins fructueux, d'où un faible rapport coûts-recettes risquant de soulever des questions sur l'utilisation judicieuse et efficace des fonds.

Du moment que les Canadiens réagissent, y-a-t-il lieu pour les ONG de se soucier de telles images qui jouissent en ce moment de la faveur d'un grand nombre d'organisations? Certaines ne s'en préoccupent pas, estimant que leurs images peuvent être passionnelles tout en demeurant éthiques. Néanmoins, beaucoup de membres du CCCI sont insatisfaits du recours à ces stéréotypes et à ces images lugubres et désespérées.



Canadian Physicians for Aid and Relief

Affiche illustrant un programme de reboisement

Des chargés de la programmation et des solliciteurs issus d'organisations participant au FAC ont été invités à exposer les raisons de leurs inquiétudes. Ces personnes ont déclaré craindre, sur le plan économique, que les Canadiens ne se détournent des images toujours tristes et ne ferment leur porte-monnaie. Ils ont aussi soulevé des questions d'éthique ayant trait à la véracité, au respect, à l'équité et à la dignité. Pour certains, c'est surtout l'intégrité de notre mission qui est mise à mal.

Un grand nombre d'images perpétuent un modèle de souffrance humaine qui ignore la complexité des situations et contraste avec l'objectif à long terme des ONG. La même histoire se répète : la ou les victimes impuissantes, le méchant (à choisir entre la guerre, le climat ou la misère) et un sauveur du Nord. Les images montrent des palliatifs, alors que les ONG s'efforcent de résoudre à long terme des problèmes qui sont souvent de nature politique et économique.

Le Soudan, par exemple, a été représenté uniquement par des réfugiés affamés, sans parler du contexte élargi et des priorités politiques qui ont abouti à de telles conditions. Les Canadiens reçoivent une image partielle de l'Afrique, dont la situation les entraîne dans une spirale de désespoir, alors qu'ils ne comprennent guère les facteurs sous-tendant la situation. Les images inspirent-elles la pitié, alors qu'elles devraient provoquer l'indignation et une action plus vaste pour lutter contre l'injustice? Les ONG ont-elles suffisamment mobilisé le public sur les grandes questions d'orientation pour encourager la participation aux discussions ayant trait aux enjeux, par exemple au sein du G8? D'aucuns affirment que les images utilisées dans les campagnes de financement ne doivent pas être confondues avec des documents de sensibilisation du public et c'est dans ces derniers que le public reçoit les explications contextuelles les plus larges. Mais tout le monde ne reçoit pas ces publications. Le grand public doit aussi avoir une vue équilibrée, sans être obligé d'attendre de recevoir les documents adressés aux donateurs.

Le Comité d'étude du Code d'éthique du CCCI a examiné les considérations éthiques qui devraient s'appliquer aux images. Le Code d'éthique comporte une section précise sur les communications destinées au public. Ces règles de conduite constituent une première étape de la compréhension de ce qui est juste et bon, mais un dialogue continu reste indispensable pour se pencher sur la complexité des considérations éthiques. Les images doivent être véridiques, tout en respectant cependant la dignité humaine. Expliquer le contexte des images contribue à assurer une interprétation objective. Il est facile de montrer une « vraie » photo, mais elle peut ne pas refléter pleinement la situation. Un texte explicatif aidera à mieux en définir le contexte.

Il importe de contrebalancer la réalité des conditions de vie difficiles par la réalité d'Africains qui s'efforcent activement de trouver des solutions. Il faut tenir compte d'autres facteurs, notamment le respect de la vie privée (à savoir si la personne figurant sur la photo a autorisé son utilisation pour la collecte de fonds). Cette question, comme toute autre, comporte des tensions inhérentes : le devoir envers les donateurs canadiens et le devoir envers les Africains; le fait de s'occuper des autres mais de laisser les autres aussi s'occuper d'eux-mêmes; la prise en compte des individus, et la prise en considération de la collectivité et de la société élargies; la responsabilité à l'égard de l'efficacité organisationnelle et la responsabilité à l'égard des objectifs de développement, etc.

On ne saurait dire que ces tensions sont incompatibles, ni qu'elles peuvent être examinées au même niveau éthique. Elles entrent dans le débat éthique qu'il y a lieu d'engager pour comprendre ce que, collectivement, nous considérons comme de « bonnes » images. Il nous faut poser des questions propices à la recherche et non aux expédients, mais il convient en premier lieu de nous demander pourquoi nous agissons comme nous le faisons.

Le débat vient juste de commencer.

Anne Buchanan fait partie de l'équipe Développement organisationnel du CCCI et assure la liaison avec le personnel pour le Comité d'étude du Code d'éthique.

Extraits du Code d'éthique du CCCI

- 3.4.1 Les sollicitations de fonds doivent être honnêtes et donner une description exacte de la raison d'être de l'Organisation, ses objectifs, ses programmes et ses besoins. Elle ne fera que les promesses qu'elle peut tenir. En outre, l'Organisation ne doit pas faire de fausses déclarations ni exercer des pressions excessives sur les donateurs. Elle ne doit pas communiquer des informations erronées (omissions matérielles, exagération des faits), ni utiliser des photographies trompeuses ou toute autre forme de communication susceptible d'être incomprise ou de créer une fausse impression. Les appels de fonds de l'Organisation doivent contenir des renseignements objectifs sur les programmes auxquels les fonds sont destinés.
- 3.4.3 Dans ses communications, l'Organisation doit respecter la dignité, les valeurs, le patrimoine, la religion et la culture

des populations qu'elle aide par la réalisation de ses programmes. Les organisations doivent éviter :

- les messages qui généralisent et qui cachent la complexité des situations;
- les messages qui entretiennent les préjugés;
- les messages qui favorisent un complexe de supériorité au sein des populations des pays développés;
- les messages désespérés qui suscitent notre pitié au lieu de présenter les gens comme des partenaires égaux en matière de développement.

- 3.4.6 L'Organisation doit faire en sorte que le contenu des messages transmis à l'occasion de catastrophes ne nuise pas au travail d'éducation au développement qui exige des activités à long terme.

pleins feux : édification de la paix

La guerre oubliée du Congo *Par Serge Blais et Denis Tougas*

Dernièrement, l'éruption d'un volcan dans la région de Goma, en République Démocratique du Congo (RDC) attirait l'attention des médias occidentaux. Depuis 1998, la RDC connaît la plus grande guerre sur le continent africain. Les ONG canadiennes et leurs partenaires congolais espéraient que les médias saisiraient l'occasion de se familiariser au contexte du pays et expliqueraient les causes et les conséquences de la guerre. Ils auraient pu ainsi faire pression sur le gouvernement canadien pour un engagement plus marqué en faveur de la paix dans cette partie de l'Afrique. Hélas, les médias se sont limités aux conséquences humanitaires immédiates du cataclysme. La presse nous a surtout présenté des images du volcan, des coulées de lave, et parlé des secours d'urgence des principales ONG.

L'ampleur des conséquences de la guerre

Après le 11 septembre et le battage médiatique qui a suivi, il convient de rappeler que depuis août 1998 la guerre oubliée du Congo a fait directement ou indirectement plus de 3 millions de morts. Les conditions de vie de la population ont atteints des seuils critiques.

En septembre 2001, dans un appel consolidé pour la RDC, les Nations unies ont estimé à 16 millions la population vulnérable et à près de 2 millions celle des déplacés. Les services de santé, les écoles, les infrastructures ont disparus ou sont dans un état pitoyable. Les nouvelles générations sont moins scolarisées que les précédentes, les taux de mortalité infantile sont redevenus ce qu'ils étaient il y a plus de 50 ans et la mortalité maternelle atteint 3 000 morts par 100 000 naissances dans la partie Est du pays selon l'International Rescue Committee.

Le droit international le plus élémentaire y est bafoué sous le regard complaisant des pays riches. Des armées étrangères occupent militairement diverses parties du pays, se battent entre elles pour le contrôle des ressources et massacrent les populations civiles.

Parmi les 6 millions de personnes qui habitent à Kinshasa, seulement quelques milliers touchent un salaire. Le secteur économique formel a presque complètement disparu et les employés de l'État reçoivent, sporadiquement, un salaire de moins de 20 dollars par mois. La population survit grâce au secteur informel et celui-ci est sérieusement perturbé par la guerre qui bloque les circuits d'approvisionnement.

En milieu rural, à cause de la guerre, des populations sont isolées, enclavées. Elles n'ont plus accès aux intrants agricoles et à des produits de première nécessité comme le sel, le savon ou les allumettes. Elles ne peuvent plus écouler leur production et retournent parfois à des modes de vie d'il y a soixante ans. D'autres régressent à des conditions de vie primitive, dans les forêts. L'Appel consolidé des Nations Unies pour la République démocratique du Congo rapporte : « Il est légitime de croire que ce groupe de personnes déplacées constitue la communauté la plus vulnérable de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le plus souvent, la majorité de ces groupes sont déplacés plusieurs fois. Ils quittent leur propre localité pour se réfugier en des lieux éloignés et à peine accessibles. Ils défrichent alors une partie de la forêt et s'adonnent aux cultures. Cette catégorie de personnes déplacées n'a donc pratiquement aucun accès aux soins de santé et est réduite à consommer des baies sauvages, des végétaux non comestibles et des aliments crus. Ces "habitants des forêts", qui ont honte de leur apparence physique et de leur nudité, des conditions hygiéniques précaires dans lesquelles ils vivent (infections, dermatoses, parasitoses, etc.), évitent tout contact avec le monde extérieur et, en s'isolant de plus en plus, se mettent à dos les communautés avoisinantes.... On estime à 200 000 le nombre de personnes vivant dans ces conditions ».

La guerre et le pillage

La RDC est maintenant divisée en plusieurs parties; l'une est contrôlée par Joseph Kabila depuis Kinshasa, les autres par des armées étrangères, sous couvert de rebelles locaux. Le droit international le plus élémentaire y est bafoué sous le regard complaisant des pays riches. Des armées étrangères occupent militairement diverses parties du pays, se battent entre elles pour le contrôle des ressources et massacrent les populations civiles. Diverses enquêtes des Nations unies et des ONG internationales montrent comment ces armées étrangères volent les richesses et organisent les trafics. Les responsables sont connus et nommés dans leurs rapports. Rien n'y fait ! Malgré les résolutions du Conseil de Sécurité qui enjoignent les armées étrangères de se retirer du territoire congolais et de cesser les pillages, l'occupation militaire du territoire congolais et les commerces illégaux continuent.

Certaines régions de l'Afrique, comme le Congo, regorgent de richesses naturelles qu'il est possible d'extraire, au pic et à la pelle, sans trop d'investissement. Il suffit d'installer une milice armée dans une région, de terroriser la population, de payer avec des (narco)dollars des sommes ridicules à des populations affamées et mobiliser ainsi des milliers de personnes pour extraire l'or, les diamants, le coltan, le bois, etc. Ces matières vendues à l'étranger rapportent des devises qui permettent d'acheter des armes auprès de mafias est-européennes pour renforcer le contrôle. Des seigneurs de la guerre, dont les intérêts

peuvent (ou non) recouper les intérêts de cliques gouvernementales, de chefs coutumiers ou de compagnies privées se font la guerre, et installent la barbarie. Le Congo est devenu un nouveau Far-West où des armées privées se battent pour le contrôle de l'extraction des richesses au vu et au su des grandes puissances. Officiellement les compagnies occidentales ne sont pas impliquées, elles n'investissent pas dans des environnements aussi instables. Les minerais extraits du Congo sont pourtant vendus à l'extérieur du pays et recyclés dans les circuits propres : le coltan volé au Kivu est utilisé par les multinationales à la fabrication de nos téléphones cellulaires.

Les missions de paix sous financées, sous équipées, sous calibrées...

Il a fallu attendre neuf mois avant que le Conseil de sécurité des Nations Unies se prononce sur l'invasion et l'occupation de la RDC par des armées étrangères (en comparaison, l'occupation du Koweït par l'Irak avait amené une réaction plus rapide). Cette invasion se voulait un moyen d'assurer la sécurité du Rwanda. Or, il incombait aux Nations unies de faire respecter le droit international en localisant et en neutralisant les génocidaires présents au Congo. Ce sont les Nations unies et non les populations congolaises les responsables de la non-assistance au Rwanda qui a mené au génocide, et, par la suite à la gestion inqualifiable des camps de réfugiés au Kivu.

«aucun pays développé ne fournit actuellement de troupes aux opérations de l'ONU les plus difficiles du point de vue de la sécurité...»

Après le décès de militaires américains en Somalie en 1993, et de militaires belges au Rwanda en 1994, les capitales occidentales ont réévalué la pertinence d'envoyer leurs troupes en Afrique. On a alors concocté une théorie qui laissait aux instances africaines le soin de régler leurs conflits. L'application de cette approche dans les guerres meurtrières qui ont ravagé le continent, en Angola, au Sierra Leone, au Soudan et au Congo, ont suffisamment montré l'hypocrisie de la nouvelle doctrine. Le rapport d'enquête Ingvar Carlsson sur les actions de l'ONU durant le génocide rwandais concluait «*que le Rwanda ne représentait aucun intérêt stratégique pour les pays tiers et que la communauté internationale a appliqué un double standard devant les risques d'une catastrophe ici (au Rwanda), en comparaison aux actions à entreprendre ailleurs*». Le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations unies présidé par Lakhdar Brahimi avait recommandé par mesure

d'efficacité une réorganisation complète des missions de paix. Le Groupe d'étude rapporte « qu'aucun pays développé ne fournit actuellement de troupes aux opérations de l'ONU les plus difficiles du point de vue de la sécurité, notamment la Mission de paix des Nations Unies en Sierra Leone et la Mission de paix des Nations Unies au Congo (MONUC) ».

Il n'est donc pas étonnant qu'au cours des discussions du Conseil de sécurité consacrées aux questions africaines en janvier dernier, certains représentants aient blâmé «*la friilosité du Conseil vis-à-vis l'Afrique*», «*stigmatisé l'attitude du Conseil de sécurité qui consiste à rejeter aux pays africains l'entière responsabilité de la paix et la sécurité du continent*», appelé «*à renoncer au favoritisme humanitaire*» et réclamé «*l'égalité de traitement*» pour l'Afrique.

Les troupes de la MONUC, se sont déployées dans le pays en avril 2001, soit presque trois ans après le début de la guerre. En janvier 2002, elles comptaient environ 2 500 militaires, pour un pays de 50 millions d'habitants – en comparaison, 42 000 militaires sont présents au Kosovo, pays de 2 millions d'habitants). À Goma, en janvier dernier, il y avait quelques dizaines d'observateurs militaires de la MONUC. Lorsque le volcan a fait éruption, ceux-ci ont fui, abandonnant leurs dépôts de munitions et de carburant qui ont été pillés par les militaires rwandais et leurs protégés du mouvement rebelle RCD. Il serait temps, après les millions de morts au Congo, de commencer à appliquer les réformes proposées dans le rapport Brahimi et d'envoyer une force capable d'imposer la paix.

L'aide à la guerre

L'aide internationale, notamment celle octroyée par le FMI et la Banque Mondiale, favorise indûment certains des pays impliqués dans la guerre en RDC alors qu'elle est refusée ou attribuée au compte gouttes aux autres. Ainsi, des différents programmes de ces 2 institutions, l'Ouganda a reçu pour l'année 2000, 635M \$ US, et le Rwanda, 80,5M \$ US, tandis que la RDC n'a rien reçu. Depuis ce temps, ces deux pays, malgré leur implication dans la guerre, ont continué de bénéficier des largesses des institutions de Bretton Wood, surtout en ce qui a trait à la réduction de leur dette extérieure. Le gouvernement du Congo se voyait récemment consentir 55M \$ US à titre d'accompagnement pour la reconstruction du pays. Ce premier octroi mettait fin à près de 10 ans de boycott de la part des institutions financières internationales et de la coopération européenne.

Il convient de remarquer que ce boycott a commencé au début des années 90, alors que la population congolaise commençait à revendiquer des changements démocratiques. Après avoir soutenu Mobutu pendant des années, supposé rempart contre le communisme, les pays riches décidaient de fermer tous les programmes d'aide au Zaïre

de l'époque. Les animateurs de la société civile congolaise qui luttèrent pour des réformes démocratiques ainsi que les habitants des quartiers populaires qui suivaient ces changements, n'ont pas compris que ces coupes interviennent alors que s'amorce un processus de transformation politique. C'est comme si on pénalisait les victimes au moment où elles tentaient de sortir des griffes de leur bourreau.

La société civile et la paix

Les groupes de la société civile congolaise ont quand même continué leur travail. Malgré des moyens limités et un manque d'expérience, ils ont réussi, avec l'aide des organisations du Nord, dont des organisations canadiennes, à sauvegarder et même à élargir des espaces d'expression pour promouvoir les droits et la démocratie.

Ainsi, peu après le début de la guerre en 1998, diverses composantes de la société civile se rassemblaient pour relancer le processus de démocratisation dans le pays et travailler à la promotion d'une paix durable en RDC. Ce mouvement s'opposait au recours aux armes, aux solutions militaires ou aux manigances politiciennes pour régler les problèmes de fond dans le pays. C'était le début de la Campagne nationale pour une paix durable. Depuis novembre 1998, il répète que sans démocratie, il ne peut y avoir ni paix ni développement au Congo. Ses membres ont organisé des rencontres, des marches, des conférences de presse, des concerts, des représentations théâtrales. Ils ont publié des manifestes, des bulletins, animé des émissions de radio sur la paix et la relance du processus de démocratisation. Ils ont plaidé pour ces solutions durables auprès des chefs religieux, des chefs traditionnels, des politiciens, des ambassades à Kinshasa et dans les capitales africaines et occidentales.

Ce mouvement s'opposait au recours aux armes, aux solutions militaires ou aux manigances politiciennes pour régler les problèmes de fond dans le pays.

Selon plusieurs observateurs, la société civile a contribué à l'évolution des positions des uns et des autres, évolution qui a finalement permis la signature de l'accord de Lusaka. Cet accord prévoit un cessez-le-feu, le dialogue inter-congolais (processus interne de mise en place de mécanismes et institutions devant mener le pays à des élections libres et démocratiques), le retrait des troupes étrangères présentes en RDC, le déploiement de la force des Nations unies et la neutralisation des milices étrangères présentes au pays. L'accord de Lusaka reconnaît à la société civile le même statut que celui du gouvernement, des rebelles et des partis politiques au dialogue inter-congolais ; non pas en raison

de sa responsabilité dans le conflit mais de sa résolution. Cette reconnaissance du rôle de la société civile constitue une percée significative pour une participation populaire aux processus de résolution des conflits en Afrique.

Après maintes tergiversations, le Dialogue inter-congolais a enfin démarré le 25 février dernier. Il constitue l'espoir de paix auquel aspire la majorité des Congolais qui n'en peuvent plus des souffrances de cette guerre. Il devra être suivi d'une réponse claire de la communauté internationale pour mettre fin à l'occupation illégale du territoire et au pillage des ressources du Congo.

Épilogue

À Goma, des volcanologues congolais de l'Institut de recherches scientifiques et agronomiques du Congo avait prévu l'éruption du Nyiragongo. Même si ces chercheurs ne pouvaient compter que sur des outils de détection vétustes, même si depuis l'occupation de Goma par l'armée Rwandaise en 1998, ils n'avaient plus touché leur maigre salaire de 15 dollars par mois, un mois avant le séisme, ils avaient prévenu les autorités locales et les organismes internationaux sur place des dangers de l'éruption imminente du Nyiragongo. On ne les a pas pris au sérieux.

Serge Blais

Chef d'équipe Afrique, Développement et Paix

Denis Tougas

Coordonnateur, Table de concertation sur les droits humains au Congo

Le NPDA est-il nouveau pour les femmes africaines?

Par Mohau Pheko

Les dirigeants de l'Afrique s'emploient activement à mettre en œuvre, dans l'ensemble du continent, une série de nouvelles stratégies de développement. Étant donné que le fossé entre les nations riches et pauvres du monde se creuse sans cesse, il est plus impératif que jamais de mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique et à l'exclusion sociale de son peuple.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) donne aux femmes africaines la possibilité d'évaluer si les partenariats antérieurs au service du développement leur ont été bénéfiques. Il s'agit également d'une occasion de déterminer si le NPDA offre un cadre propice à un rapport et à un partenariat nouveaux avec les femmes africaines. Un partenariat qui dépasse la simple survie pour permettre aux femmes de devenir des actrices clés du développement de leur pays, sur le plan économique, politique et culturel, et qui leur donne l'espace nécessaire pour influencer le discours relatif au partenariat.

Quoique le terme partenariat soit actuellement l'un des concepts les plus en vogue dans le développement international, ses formes varient pourtant. Il peut y avoir des partenariats lorsque des individus se rassemblent librement et délibérément, afin de promouvoir ou de concrétiser des objectifs ou des intérêts communs. Ces regroupements naissent à l'issue d'un long processus de consultation, mus par le dessein de parvenir au même but avec la même vision.

Il existe un autre genre de partenariat. Celui qui défend les intérêts d'une classe sociale, d'un sexe, d'une race ou d'un groupe d'intérêt en particulier. Un tel partenariat est imposé ou organisé par quelques individus qui dominent le collectif.

Un grand nombre de femmes africaines se souviennent du long combat mené pour se libérer de la colonisation, du racisme, du sectarisme, et des « programmes civilisateurs » tentant de moderniser l'Afrique par le biais du capitalisme. À cet égard, les femmes africaines en général et les féministes africaines en particulier relient les questions touchant les femmes à d'autres sujets de préoccupation, dans le cadre de leur critique des modèles de développement, en particulier des effets des programmes d'ajustement structurel sur leurs vies. Un document intitulé « Development, Crisis and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives », rédigé avant la Conférence mondiale sur les femmes marquant la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), a conclu que la capacité des femmes africaines à jouir pleinement de leurs droits est intégralement liée au renforcement de leur pouvoir économique et qu'il faut commencer par les femmes pauvres.

Cette conclusion vaut encore aujourd'hui. La précarisation croissante des femmes dans l'économie, la féminisation de la pauvreté, l'accroissement de la violence sexospécifique, et le rétrécissement de



Photo : Denise Fournier

Rassemblement de femmes à une réunion publique tenue à Kandadji au Niger.

l'espace politique permettant de débattre les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont fait peser un lourd fardeau sur les femmes.

À cela s'ajoute l'émergence d'un ordre international nommé mondialisation et caractérisé par une croissance économique énorme et une expansion planétaire, facilitée et encouragée par la libéralisation. Les femmes n'ont pas d'échappatoire à cause de la compression des dépenses sociales dans les secteurs clés comme l'éducation, la santé, l'électricité, l'eau, la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale.

Surtout, cette concurrence entre la politique économique et la politique sociale s'est fait sentir dans le tissu social et politique. Elle a modifié les relations avec les pouvoirs publics, en faveur du secteur privé et des sociétés multinationales à la recherche du profit. Les femmes africaines paient cher ces politiques qui creusent le fossé entre riches et pauvres.

Dans ce contexte, il est clair que les femmes africaines ont depuis longtemps opté pour une vision différente de l'économie et du développement en Afrique. La difficulté a consisté à réfuter la notion selon laquelle les marchés suffisent à répondre aux besoins des femmes.

Le NPDA déclare d'emblée que les dirigeants africains mettent en œuvre ce partenariat au nom de leur peuple et non avec le peuple africain. Il s'agit d'une nuance significative qui représentera un facteur décisif des modalités de la participation des femmes africaines au sein du NPDA.

À l'échelle nationale et même continentale, le NPDA est passé inaperçu au sein de la population. Selon les responsables de cette initiative, une agence de marketing sera chargée de faire connaître ce partenariat au peuple africain. Voilà qui remet en question la nature d'un tel mécanisme. Chose étrange, un plan destiné à modifier si fondamentalement l'existence des Africains n'a pas été intégré dans le discours et n'a pas non plus été débattu au sein des collectivités africaines. Comment est-il alors appliqué? Pour qui est-il mis en œuvre? Pour les femmes africaines, de telles

questions ne datent pas d'hier. Dans la lutte pour se tailler un espace dans le processus décisionnel politique, ces mêmes questions ont été posées à propos du discours sur le développement – quel type de partenariat, quel type de consultation, quel type de participation et de collaboration?

Une analyse approfondie du document du NPDA souligne la dépendance de ce dernier à l'égard des politiques de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en Afrique. Le document cite par exemple les Stratégies de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale comme un moyen essentiel d'éliminer la pauvreté en Afrique. Les femmes africaines n'ont cessé de critiquer vivement les politiques stériles du FMI et de la Banque mondiale. Le rétablissement et la réintégration des programmes d'ajustement structurel (PAS) par l'intermédiaire du NPDA témoignent d'un manque d'innovation et de réflexion sur le développement, et nient l'effet néfaste qu'ont eu ces politiques sur les moyens d'existence des femmes.

Le NPDA n'énonce pas clairement l'historique de la domination en Afrique, ni les répercussions de cette dernière sur les femmes, au plan économique, social et politique.

Les études et l'expérience des femmes africaines montrent comment ces politiques ont supplanté la vision du développement de nombreux pays africains et détruit le processus d'industrialisation indispensable pour assurer la participation de l'Afrique dans les affaires mondiales. L'un des objectifs du NPDA consiste à « promouvoir le rôle des femmes dans le développement social et économique en renforçant leur capacité dans les domaines de l'éducation et de la formation, en développant les activités génératrices de revenus, en facilitant l'accès au crédit et en veillant à leur participation à la vie politique et économique des pays africains ». Qu'y a-t-il de nouveau là-dedans? La plupart des conférences des Nations unies ont déjà appelé de leurs vœux la participation des femmes, à titre de partenaires égales, au développement économique, social et politique, ainsi qu'à la prise de décision dans tous les secteurs de l'économie, et au domaine des sciences et de la technologie. Le NPDA accuse un net retard, car il cantonne les femmes dans des domaines de l'économie qui perpétuent leur exclusion de la macroéconomie.

La mise en accusation des PAS repose non seulement sur une critique des mesures budgétaires et monétaires, mais aussi sur le fait que ces programmes ont fondamentalement détruit les politiques sociales d'un grand nombre de pays d'Afrique. Ce sont surtout les femmes qui ont souffert des privatisations, du VIH-SIDA, des pertes

d'emplois et de la baisse des taux d'alphabétisme et de nutrition. Il importe donc qu'elles reformulent un programme d'action qui rétablisse des éléments d'un État tourné vers le développement et l'investissement dans sa population.

Le NPDA préconise d'investir dans l'éducation et l'infrastructure, de manière à améliorer la productivité de la main-d'œuvre. Les femmes africaines réclament des investissements conformes aux besoins et aux aspirations du peuple africain.

Le NPDA n'énonce pas clairement l'historique de la domination en Afrique, ni les répercussions de cette dernière sur les femmes, au plan économique, social et politique. La mondialisation est décrite comme une réalité neutre, sans reconnaître que les produits manufacturés africains ne peuvent obtenir l'accès aux marchés occidentaux, à cause du mur croissant du protectionnisme érigé dans les pays industrialisés. Il appartient aux femmes de définir clairement la mondialisation comme une nouvelle forme d'impérialisme qui sert à consolider la domination économique et politique occidentale. La relation entre l'éventail des marchés et la nature changeante de la pauvreté n'est pas examinée dans le NPDA. Il ignore le fait que la pauvreté des femmes en Afrique est déterminée par le sexe, la classe, l'ethnicité et la religion, et par l'inégalité des rapports au sein de l'économie internationale.

Le document du NPDA est complexe et produit dans une autre réalité, qui affirme que pour que l'Afrique se rétablisse, elle doit se prendre en charge. Voilà une notion dangereuse, car elle ignore l'autre réalité des guerres, de la corruption et de la dette, à laquelle l'Occident continue de contribuer pour que prévalent ses intérêts économiques.

Il n'y a pas d'équivoque pour les femmes africaines. Les problèmes de l'Afrique sont non seulement internes, mais aussi externes. Les mouvements des femmes du Nord doivent faire preuve de solidarité avec les femmes africaines, en déclarant clairement aux gouvernements du Nord qu'il faut une solution de rechange à la vision du développement adoptée dans le NPDA. Ces mouvements doivent réclamer une structuration du système économique mondial en faveur des femmes africaines vivant dans la pauvreté.

Pour contester les principaux thèmes du NPDA tels que les concepts de la gouvernance internationale, la mondialisation, l'agriculture, la technologie, l'aide, les investissements directs étrangers, l'éducation, la gestion économique, l'intégration régionale, la volonté politique et une foule d'autres idées préconisées dans le document, les femmes africaines auront besoin d'un soutien politique et économique pour se manifester contre les structures de pouvoir actuelles.

Mohau Pheko est la présidente-directrice générale de Motheho Integrity Consultants et la coordinatrice du Gender and Trade Network en Afrique. C'est une économiste africaine féministe et une militante dans le domaine du sexe, du commerce et de l'économie.

NPDA : À qui profite l'exploitation

des ressources naturelles ? *Par le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique*

C'est avec horreur et indignation qu'un grand nombre de Canadiens ont pris connaissance des conflits et des graves violations liés à l'exploitation de pétrole au Soudan, et de diamants en Sierra Leone, en Angola et dans d'autres pays d'Afrique. Moins nombreux sont ceux qui savent que la détresse et la violence ont provoqué le déplacement de 20 000 villageois, à cause des opérations minières dans l'ouest du Ghana, ou qu'une menace pèse actuellement sur la belle et fragile côte du Kenya, par suite d'un projet d'exploitation du titane. Les Canadiens seraient choqués d'apprendre que de tels « incidents » ont des origines complexes, mais ne sont pas de purs « accidents », et risquent fort d'augmenter. Pis encore, ils sont prévisibles à bien des égards – on a permis et on permet qu'ils se produisent.

Pourquoi en est-il ainsi? Voici une illustration qui constitue une réponse partielle. Il y a sept ans, un rapport adressé en des termes fort diplomatiques par Oliver Mponga et Anderson Mutemererwa à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, commentait les implications, pour le secteur minier du Zimbabwe, d'un code révisé de l'investissement, adopté pour rationaliser les conditions d'investissement et les rendre plus concurrentielles :

« La politique met effectivement l'accent sur l'utilisation intensive des matières premières locales, sans aucune mention de la viabilité d'un tel usage. La nécessité d'accroître l'investissement et de créer des emplois a pris le pas sur les questions écologiques. Lorsque l'environnement est cité, c'est presque toujours en passant ».

À ce moment-là, plus de trente-cinq pays africains avaient révisé leur code minier afin de le rendre moins contraignant pour les investisseurs étrangers.

Depuis lors, il semble que la tendance à la libéralisation à tous crins se soit accélérée. Une étude récente commandée par la Banque mondiale recommande une réorientation de la politique économique des pays en développement, non pas vers un contrôle accru des activités extractives, mais plutôt qui : « permette ou en élargisse l'accès privé aux ressources autrefois réservées à l'État, ce qui implique une importante modification du concept de souveraineté, pour de nombreux pays en développement ».

Depuis le début des années 1990, les exemples de conflits récurrents occasionnés par les activités minières en Afrique, que ce soit le déplacement et les conditions d'indemnisation des collectivités touchées, la pollution de l'alimentation en eau, la contamination de l'environnement ou le respect des normes du travail, ont continué à se multiplier. Quoique ces « incidents » soient présentés comme regrettables et isolés, la fréquence de leur survenue indique qu'ils relèvent en fait d'un schéma. Bien qu'elles résultent de facteurs complexes, internes et externes, propres à chaque pays, les situations

les plus dramatiques s'inscrivent par ailleurs tout à fait dans un continuum, où le processus général d'affaiblissement de la souveraineté de l'État a abouti au quasi-effondrement de ce dernier.

Comment ce processus de démantèlement de l'État s'est-il produit? Il marque à l'évidence l'aboutissement d'un processus complexe.

On constate la présence d'une caractéristique commune – le retrait orchestré de l'État local des domaines clés de l'élaboration des politiques au cours des vingt dernières années, qui correspond à l'introduction des mesures d'ajustement structurel. Cette situation a abouti à l'absence de cadres réglementaires destinés à :

- construire une économie nationale capable de concilier croissance et redistribution des revenus;
- assurer le droit à une part équitable de la richesse tirée des ressources minières locales;
- protéger les droits sociaux et économiques de leurs citoyens, et
- protéger l'environnement et prévoir une indemnisation pour l'épuisement des ressources non renouvelables.

Dans bien des cas, la légitimité de l'État local a été compromise, notamment en ce qui concerne leur capacité à faire appliquer les normes et règles locales.

Compte tenu de cet héritage, que propose le NPDA? Trois objectifs :

- « Améliorer la qualité de l'information sur les ressources minérales;
- Créer un cadre réglementaire favorable au développement du secteur minier;
- Établir de bonnes pratiques qui assureront l'extraction efficace de ressources naturelles et de minéraux de haute qualité ».

Pour atteindre ces objectifs, six actions au niveau africain sont proposées :

- « Harmoniser les politiques et les réglementations pour assurer le respect de pratiques opérationnelles minimales;
- Harmoniser les engagements, en vue de réduire le risque perçu des investissements en Afrique;
- Harmoniser les sources d'information sur les possibilités d'investissement pour les entreprises;
- Améliorer la collaboration pour échanger des connaissances et valoriser les ressources naturelles;
- Renforcer les principes de valorisation des investissements dans le secteur minier africain;
- Établir un système africain d'écoles des mines (pour mettre en valeur, dispenser une éducation et une formation et développer des compétences à tous les niveaux) ».

Qu'est-ce que le NPDA n'inclut pas? Il ne dit rien des moyens de :

- créer des conditions assurant une transformation locale accrue;
- garantir un rendement net « durable » des activités minières, pour couvrir les coûts de l'épuisement des ressources, des conséquences environnementales et sociales, etc.
- assurer l'établissement, par les pouvoirs publics locaux, de normes minimales concernant les impacts environnementaux et sociaux, et les normes du travail, et
- développer les capacités locales de gouvernance, afin de contrôler et de veiller à l'application de telles normes et règles.

Plus fondamentalement, à titre de plan d'action, le NPDA ne dit pas quelles mesures prendre pour résoudre les problèmes que rencontrent les pays africains qui souhaitent mettre en valeur leur secteur minier, compte tenu de leurs obligations en vertu des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces obligations comportent l'interdiction des mesures et des subventions en faveur de l'investissement, ce qui rend plus difficile l'aide à l'industrie nationale, tout en impliquant des coûts plus élevés et une moindre accessibilité de la technologie industrielle, pour les pays en développement.

Par conséquent, en l'absence de capacité des États à adopter et appliquer une législation, la question ne revient pas simplement à « reréglementer » un domaine libéralisé, en instaurant des codes de conduite volontaires. L'essentiel consiste à établir un contrôle suffisant sur le processus de développement, sur la définition des objectifs et le choix des stratégies de développement, sur les conditions dans lesquelles s'effectuent les activités minières, et les modalités d'accès local à la richesse qu'elles engendrent.

Le Canada et tous les pays industrialisés sans aucune exception, ont encouragé les mesures permettant à l'extraction minière de contribuer au développement du pays. Le NPDA omet toutefois de reconnaître ce fait important.

Ce qui nous amène à un paradoxe. D'une part, les pays africains riches en minéraux sont incités par les règles de l'OMC et les recommandations de la Banque mondiale à ouvrir davantage leurs économies à l'investissement privé, à les déréglementer et à abandonner le contrôle de leurs ressources. D'autre part, le NPDA est présenté comme une illustration de la « prise en charge » du processus de développement par l'Afrique.

S'il est admis que le processus actuel de déréglementation et d'affaiblissement de l'État empêche à court terme les États africains d'établir et d'appliquer des critères capables d'assurer le respect des normes environnementales, et des droits économiques et sociaux des collectivités dans lesquelles les sociétés minières exercent pour

l'instant leurs activités – n'incombe-t-il pas aux pouvoirs publics et aux sociétés dont sont originaires ces entreprises d'assurer le respect de ces droits et de ces normes?

Le Canada se trouve dans une situation unique, car les sociétés minières de notre pays se placent à l'avant-garde des activités en Afrique. Entre 1992 et 1999, le nombre de titres miniers détenus par des sociétés de toutes tailles inscrites en Bourse au Canada s'est accru en moyenne à un rythme annuel de plus de 40 p. 100. De ce fait, à la fin de 1999, ces sociétés détenaient des intérêts dans quelques 630 propriétés minières de 39 pays africains.

Le Canada soutient des formes de déréglementation qui ont largement contribué à affaiblir le contrôle des États africains sur le processus de développement et le Canada souligne pourtant que le NPDA est une initiative africaine. L'ambiguïté de cette position peut offrir une occasion de faire preuve d'initiative en réclamant une cohérence et une prudence accrues à propos des stratégies de développement en Afrique, dans le cadre des prochaines réunions du G8.

La nécessité d'une autosuffisance et d'une autonomie accrues pour les nations africaines a été soulevée par les chefs d'État africains dans le Plan d'action de Lagos (adopté par l'Organisation de l'unité africaine, lors du Sommet extraordinaire de 1980). Ce plan peut maintenant nous rappeler solennellement que du fait de nos structures actuelles de libéralisation très asymétriques, les dirigeants africains disposent d'une marge de manœuvre réduite.

La question qui doit être abordée en Afrique et dans les pays responsables de l'actuel ordre mondial paraît être la suivante : le NPDA consiste-t-il à mettre en valeur les ressources naturelles de l'Afrique au bénéfice des peuples de ce continent, ou à assurer la gestion efficace de l'exploitation des ressources minérales de l'Afrique pour servir des intérêts autres que ceux de son peuple – pour les nôtres?

*Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique
Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal*

La démocratie villageoise Par Bernard Aubin, Moussa Konaté et Lyne Caron

À l'instar de nombreux pays africains, l'État malien exerce un centralisme administratif peu intégré à la culture du milieu. En milieu rural, la gestion locale s'appuie généralement sur un système gérontocratique laissant peu de place aux femmes et aux jeunes.

Dans la décennie 1990-2000, SUCO a amorcé l'expérimentation d'une approche d'appui au développement local, basée sur la démocratie participative. Actuellement, l'organisation souhaite revoir sa méthode et adopter une approche alternative qui s'appuie sur le respect des valeurs du milieu et intègre les opportunités d'éducation et de formation de la société civile.

Photo : SUCO



Travailleuses de la région de Sanankoroba

Dans sa recherche d'alternatives, SUCO s'est inspirée des résultats étonnants du jumelage entre deux villages : Sainte-Élisabeth au Québec et Sanankoroba au Mali. Les agriculteurs et agricultrices de Sainte-Élisabeth grâce à l'appui de la Fédération canadienne des municipalités ont cultivé un champ collectif dont les recettes ont servi à appuyer le développement de Sanankoroba.

Des projets socio-économiques comme la mise en valeur d'un champ collectif, la création d'une banque de céréales et la mise en opération de trois moulins à céréales émergent de Sanankoroba. Fait remarquable, les hommes gèrent les activités conjointement avec les jeunes et les femmes. Les villageois ont créé un organisme d'exécution, le *Benkadi*, qui signifie en langue bamanan la bonne entente. Le *Benkadi* regroupe des membres de tous les clans du village et gère la caisse de solidarité dont le produit est consacré au développement local.

Des villageois voisins de Sanankoroba ont approché SUCO et le *Benkadi* pour que ceux-ci les aident à mettre en place un partenariat. Comment

adapter l'expérience acquise à Sanankoroba à d'autres villages et selon des modalités différentes? SUCO et le *Benkadi* ont relevé le défi.

Après une analyse des succès et des difficultés vécues à Sanankoroba, ils ont proposé aux villageois un processus axé sur une démarche de formation et d'éducation populaire, devant conduire à l'émergence d'une nouvelle structure de concertation et de gestion villageoise. La formation d'une organisation démocratique et représentative était un préalable à la mobilisation de la population et de ses ressources pour arriver à améliorer progressivement son autonomie financière et ses conditions de vie.

Aperçu de l'approche de développement

Les grandes lignes définies, l'approche fut expérimentée dans quatre villages près de Sanankoroba entre 1994 et 1997. Dans le cadre du projet pilote, l'équipe a systématisé l'approche en une dizaine d'étapes selon quatre axes d'intervention :

Renforcement de l'organisation villageoise. Une structure organisationnelle représentative et dynamique, habilitée à assurer le leadership du développement de la collectivité, la coordination et le suivi de la gestion des actions est créée ou renforcée.

Formation des ressources humaines. Une formation continue est offerte à l'ensemble de la population, sous forme de causeries sous l'arbre à palabres, et ce pour toutes les étapes du processus de développement local. À ce modèle de formation populaire s'ajoute une formation plus technique en gestion, propre aux activités socio-économiques.

Appui à la mise en oeuvre d'activités économiques. L'amélioration des conditions de vie des villageois repose à long terme sur des activités économiques rentables. La transformation du financement extérieur en activités économiques génératrices de revenus favorise l'accroissement de capitaux. Le développement des ressources humaines et l'émergence d'une dynamique économique contrôlée par la collectivité constituent des outils incontournables de la prise en charge du développement.

Développement des communications. Pour s'assurer du caractère démocratique de la démarche, le véhicule principal de la communication étant l'expression orale, les stratégies préconisées doivent favoriser l'échange d'information dans le village et avec l'extérieur. Ces stratégies de communication s'appuient sur les circuits traditionnels et sur des modes plus modernes tels que comités, assemblées et radio communautaire.

Au terme d'un processus de formation d'une année, chaque communauté a mis sur pied une association de développement, élaboré et géré deux projets d'ordre économique : un destiné

aux hommes, l'autre aux femmes. Avant de recevoir les fonds, les associations villageoises signent un protocole d'entente concernant la gestion des projets.

Le Mali est un pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et d'une superficie de 1 240 000 km. Sa population est estimée à 10 millions et demi d'habitants dont 52 p. 100 de femmes. Avec un PNB de 275 \$ US par habitant, il est classé parmi les pays les plus pauvres. Environ 80 p. 100 de la population vit en zone rurale. L'élevage, la culture des céréales et du coton sont à la base de l'économie, en plus de l'exploitation des ressources aurifères. Depuis 1991, le Mali a entrepris un virage démocratique (élections 1992 et 1997). Sept cent une communes sont nées et des responsables ont été élus suite au processus national de décentralisation.

Les revenus générés par les activités sont placés dans le fonds villageois lequel servira de fonds de démarrage pour les prochaines activités à caractère économique. Progressivement, le fonds sera utilisé pour des projets liés à la santé et à l'éducation. Les villageois sont informés régulièrement de l'évolution du fonds et planifient la mise en oeuvre de nouveaux projets.

Retombées sociales et économiques

Sur trois ans, les villages-pilotes ont capitalisé et réinvesti 68 p. 100 du financement initial. Ils ont acheté du matériel agricole et appuyé les familles plus pauvres. Tout en poursuivant la promotion de sa croissance économique, un village a depuis recruté deux enseignants et une aide-matrone dont il assure le salaire, tandis qu'un autre a remis sur pied un centre de santé abandonné.

Au plan de l'expertise locale, une quinzaine de membres des associations villageoises sont devenus au fil des années des ressources endogènes. Ils travaillent conjointement avec l'équipe de SUCO et du *Benkadi* à la formation de villageois.

Au-delà des résultats économiques, la victoire demeure l'appropriation du processus de développement par les populations. Les femmes, par exemple, ne sont plus à la remorque des hommes, elles gèrent des moulins, des pharmacies et des boutiques du village. Au sein des assemblées villageoises, les femmes représentent 30 p. 100 des effectifs et elles interviennent en public, bravant leur timidité culturelle. « La parole n'est pas bonne dans une seule bouche », affirment-elles. La définition collective des priorités locales de développement économique a permis aux femmes d'exprimer leurs besoins et de les combler. Elles prennent de plus en plus leur place dans la communauté et sur la scène communale. Selon elles, les modalités de prises de décision au sein de la famille se démocratisent

et les dialogues entre époux s'en trouvent renforcés. Elles sont consultées plus souvent et leur opinion est davantage prise en compte.

Démocratisation et modernisation du pouvoir

La modification des structures de pouvoir et des espaces de prise de décision favorise d'autres changements. Le pouvoir de gestion dominé par une gérontocratie, espace uniquement masculin et peu ouvert au changement, intègre maintenant les groupes de jeunes et les femmes. Les anciens représentés au sein des nouvelles structures villageoises, sont appelés avec la population à saisir l'importance des changements organisationnels. Les rapports avec la chefferie traditionnelle se sont maintenus tout au long du processus, sans conflits sociaux. Chacun a intégré les nouvelles relations et responsabilités assumées par les hommes et les femmes pour développer son village. Les résultats positifs incitent certains des anciens à plaider en faveur du partage de pouvoir.

Perspective régionale

Dès 1997, SUCO a étendu la mise en oeuvre de sa nouvelle approche à 38 villages de la zone de Sanankoroba. L'association intervillageoise « Ben Ba », qui signifie *La grande entente*, est née des rencontres entre les villageois autour du Benkadi. Sa mission consiste à réfléchir au devenir des 60 villages regroupés au sein de trois communes rurales. Elle constitue un espace de légitimation du travail de gestion et des options de développement mises de l'avant au niveau communal.

Ce dynamisme économique et socio-politique, renouvelé autant au niveau des villages qu'à un niveau supra communal, bénéficie aux nouvelles communes, au plan de la vie démocratique et du renforcement de leurs capacités techniques et financières à se prendre en main.

Les populations appuyées selon l'approche ont acquis des compétences en matière de planification et de gestion, et leur compréhension, voire leur adhésion, à un système de taxation de niveau communal trouve une justification dans une meilleure maîtrise des processus démocratiques mis en oeuvre via la décentralisation.

L'essor du développement économique des communes nécessite comme préalable la mobilisation des ressources des collectivités à la base et le renforcement des structures et dispositifs de gestion à l'échelon local. Notre expérience montre que l'approche participative peut contribuer effectivement au développement communal.

Bernard Aubin, SUCO, Moussa Konaté, SUCO Mali et Lyne Caron, Solidarité Canada Sahel

L'argument en faveur de l'éducation de base *Par Anne Bernard*

La persistance des conflits, du VIH-SIDA, des bouleversements sociaux et de l'effondrement économique dans un si grand nombre de régions d'Afrique est fondamentalement imputable au fait que des millions d'êtres humains continuent de se voir nier leurs droits fondamentaux à la survie, à la prospérité et à une interaction positive et transformatrice avec le monde. La Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (EPT) font le lien entre ces facteurs : toute personne a le droit d'acquérir les connaissances, les attitudes et les compétences nécessaires pour comprendre le changement et l'amorcer. Toute société a l'obligation de procurer à ses citoyens les occasions d'y participer.

L'éducation de base est par conséquent un droit, en tant que condition première et nécessaire d'équité sociale et d'égalité des chances. Aucun enfant ne doit se voir refuser l'accès à l'apprentissage des éléments indispensables à la vie et à la réalisation de son plein potentiel; le sexe, la culture et l'ethnicité, la capacité et la pauvreté ne sauraient justifier l'exclusion.

La reconnaissance d'un tel droit importe particulièrement pour les plus marginalisés de l'Afrique. L'éducation de base est essentielle pour qu'ils gèrent et lèvent les obstacles qu'ils rencontrent.

L'éducation de base est l'un des droits qui complète nécessairement l'exercice des autres. Les capacités consistant à identifier, recueillir et analyser de l'information, formuler des arguments, communiquer des idées et agir sont par ailleurs des outils qui permettent de protéger et promouvoir sa santé, son hygiène alimentaire et sa sécurité; sa liberté d'expression et sa participation démocratique; la sécurité de son identité, son ethnicité et sa citoyenneté.

L'éducation de base est un droit capital pour renforcer le pouvoir d'action des familles, des élèves, des collectivités et des éducateurs pour qu'ils affirment de façon plus claire et plus unie le droit d'apprendre.

Un tel élan est indispensable pour mobiliser les pouvoirs publics et la communauté internationale, afin qu'ils honorent leurs engagements en faveur de l'EPT. La coopération visant à élaborer une argumentation en faveur de l'éducation qui repose sur les droits contient en germe le renforcement de la société civile.

L'éducation de base est essentielle pour renforcer les moyens d'action des familles. L'école primaire est le principal lieu physique et l'« espace » socioculturel le plus complexe, où les familles africaines (en particulier les mères) et les intervenants du système d'éducation convergent – et divergent – dans leurs convictions et leurs comportements fondamentaux concernant la nature de l'enfance, les droits des enfants et les implications des différences entre les sexes, les droits et les devoirs des parents, la valeur et l'utilité de l'éducation. C'est là que la plupart des enfants, surtout les petites filles, se trouvent pour la première fois confrontés à un monde d'obstacles et de possibilités au-delà de leur

famille. Les expériences faites à l'école, l'acquisition d'images de son identité et de son potentiel, le type et la qualité du savoir et des compétences acquis constituent des déterminants cruciaux de l'efficacité des liens tissés avec la maison, l'école et la collectivité – et des progrès réalisés dans tous ces domaines.

Selon la manière dont elles assurent l'éducation de base, les sociétés créent les conditions qui engendreront à l'avenir la mise en valeur des ressources humaines, la participation de la société civile et l'équité. Les interactions conflictuelles et négatives perpétuent les structures de l'exclusion systémique. Si elles sont au contraire positives, les problèmes de scolarisation, de décrochage et de progression tendent à être moins épineux. Les messages favorisant la coopération pacifique et le respect mutuel et permettant d'éviter les comportements à risque se transmettent plus efficacement de l'école à la maison. Les progrès réalisés par l'Ouganda dans la lutte contre le VIH-SIDA vont de pair avec son action en matière d'éducation de base. Les parents deviennent plus tenaces et plus efficaces lorsqu'ils jouent un rôle actif à l'école; les capacités ainsi acquises sont plus susceptibles d'être généralisées à d'autres questions clés de la protection et de la sécurité des enfants. Au Mozambique, la réussite des mères dans les cours d'alphabétisation et celle de leurs filles à l'école se renforcent mutuellement et se transmettent d'une génération à l'autre.

L'éducation de base est indispensable à un développement socioéconomique soutenu. Dans le langage de la gouvernance démocratique, il s'agit d'un bien public crucial pour prendre des mesures efficaces dans le cadre de l'ensemble des initiatives de développement. Ce n'est pas la minorité instruite qui entraîne un changement social constructif et équitable, parvient à libéraliser le marché, permet la décentralisation ou éradique la maladie. La mise en oeuvre cohérente et systématique du développement relève au bout du compte de la majorité. Ce processus est couronné de succès lorsqu'une multitude de particuliers et d'institutions peuvent déterminer et maîtriser sa direction, ses coûts et ses avantages, évaluer et gérer les risques, prendre des mesures concertées, judicieuses au plan technique et contrôlées, et assumer les droits et les devoirs de la prise en charge.

L'éducation de base ne garantit pas la constitution de tels groupes; son absence freine très certainement ou empêche peut-être un tel mouvement. Lorsqu'elle est universelle et efficace, elle touche les forces vives de la nation, atteignant le plus grand nombre de producteurs, travailleurs, décideurs locaux et prestataires de services. Elle possède le plus vaste potentiel, à tous les niveaux d'éducation, de favoriser la réflexion innovatrice et l'initiative d'entreprise, de permettre

continue à la page 18

L'université africaine, le chaînon manquant *Par Dieudonné Ouedraogo*

La réalisation de l'objectif de l'Éducation Pour Tous (EPT) pour 2015 nécessite certes la construction d'écoles et leur approvisionnement en fournitures, le recrutement et la formation de maîtres et la multiplication des campagnes d'alphabétisation des adultes pour lesquels l'aide internationale est requise mais elle exige aussi, on l'omet souvent, une maîtrise des implications économiques, sociales, politiques et culturelles de l'EPT pour laquelle la contribution des systèmes africains d'enseignement supérieur et de recherche s'avère incontournable.

Fixé pour l'an 2000 d'abord par les gouvernements africains en 1961 et ensuite par la communauté internationale à Jomtien en 1990, l'objectif de l'Éducation Pour Tous, essentiellement déterminé par l'accès universel aux cinq premières années de l'école primaire, est devenu réalisable pour l'an 2015 grâce au soutien des pays riches. Le potentiel existe dans les pays de l'Afrique Sub-saharienne qui avaient pratiquement réussi à doubler le taux de scolarisation au primaire entre 1960 (43,3 p. 100) et 1980 (79,5 p. 100). Deux enfants sur trois sont actuellement inscrits à l'école, des fonds importants seront mobilisés pour se rapprocher de l'objectif. Des mécanismes et des indicateurs précis de suivi et d'évaluation des résultats sont déjà disponibles. Le seul défi de l'EPT résiderait dans l'accroissement des capacités de rétention de l'école africaine : un élève sur trois actuellement n'achève pas l'école primaire; et les décrocheurs appartiennent justement à la population ciblée c'est-à-dire les filles et les enfants du milieu rural pour des raisons d'ordre socio-culturel (inadaptabilité de l'école) et surtout socio-économique (pauvreté, distance à parcourir, mauvaise santé, insuffisance alimentaire, et travail des enfants).

Même gratuite, l'école comporte des coûts induits relativement élevés (transport, manque à gagner dans l'économie domestique) pour la majorité des ménages qui sont légitimement préoccupés par les bénéfices que leurs enfants peuvent réellement en tirer. De manière empirique, ils savent en effet que si les meilleurs élèves peuvent accéder à l'enseignement secondaire, celui-ci est encore plus coûteux alors que de nombreux diplômés de l'université sont chômeurs. L'insuffisance et des coûts élevés des structures de formation professionnelle, ne pousseront-ils pas tous les autres, les plus nombreux, à rester en ville comme leurs aînés pour occuper un des divers emplois précaires du secteur informel? Cette analyse est d'autant plus pertinente que si l'école offre des connaissances élémentaires (lecture, écriture et calcul) susceptibles de renforcer les stratégies de survie des ménages, seul l'accès à l'enseignement secondaire et surtout professionnel et universitaire favorise la mobilité sociale en permettant un meilleur positionnement sur le marché du travail, devenu exigü mais plus exigeant en capital humain. L'analyse n'est cependant pas encore suffisamment prise en compte dans les discours politiques et techniques, qui tendent d'ailleurs à imputer tous les bienfaits attendus de l'éducation en général

à l'enseignement primaire et à l'alphabétisation qui n'en sont que des composantes élémentaires et les moins déterminantes en la matière. Quelles stratégies les pays africains devraient-ils élaborer en vue, d'une part, d'accroître les capacités de rétention scolaire et, d'autre part, de régler toutes les questions relatives à la post-scolarité, notamment celles qui sont liées à l'accès des meilleurs élèves au secondaire et à celui des autres à des écoles professionnelles?

Un des effets les plus prévisibles de la réalisation de l'EPT sera par exemple l'explosion de la demande en enseignement secondaire, professionnel et supérieur : même si les médiocres performances scolaires actuelles étaient maintenues, il faudrait au moins en doubler les capacités de formation d'ici à 2015. Certes le secteur privé sera mis à contribution, notamment aux niveaux supérieur et professionnel qui sont les plus rentables, mais quelles stratégies les gouvernements devraient-ils alors élaborer pour garantir le respect des normes et standards dans les établissements privés, trouver les meilleurs arrangements institutionnels entre le secteur public et le secteur privé et assurer le contrôle des formations en ligne, en croissance rapide? Tous les effets de l'EPT sur la vie économique, politique, sociale et culturelle devraient être ainsi identifiés et explicités au moyen d'une recherche approfondie : risque d'extension de l'exclusion sociale lié à la saturation du marché de l'emploi; risque de désaffection vis-à-vis du système éducatif formel ou développement de formations alternatives et d'accélération des mutations socioculturelles.

La réalisation de l'EPT interpelle de toute évidence les centres de recherche et les universités pour dispenser les connaissances nécessaires à la compréhension de toutes ses implications et subséquemment à l'élaboration des stratégies qui permettent d'en tirer le meilleur profit possible. Les universités africaines sont d'autant plus interpellées qu'elles jouent, de part leur mission, un rôle central aussi bien dans la formation initiale que dans la formation continue des maîtres. Les connaissances ainsi acquises et les valeurs déterminent en bonne partie les performances scolaires et influencent le processus de construction de la personnalité des élèves.

Les universités africaines, en tant qu'espaces privilégiés d'acquisition et de transmission des connaissances dans la région, sont cependant quasiment absentes de ce vaste mouvement mondial pour l'EPT parce qu'elles ont été affectées, ces dernières années, à l'élaboration de stratégies de survie pour diverses raisons : taux d'inscription insignifiant (moins de 5 p. 100); « années blanches » successives provoquées par les luttes estudiantines contre la réduction des bourses d'étude; manque de laboratoires équipés et de fonds de recherche; « fuite des cerveaux » liée aux mauvaises conditions de travail; et par conséquent manque d'enseignants hautement qualifiés.

continue à la page 18

suite de la page 16

l'adoption d'idées venues d'ailleurs et de préserver les résultats des interventions.

L'éducation de base est essentielle pour assurer l'efficacité d'un système d'enseignement dans son ensemble. Condition indispensable au développement durable, elle doit constituer un volet primordial de tout système d'éducation, sans jamais en être le point final. S'il est dissocié de l'ensemble, son financement va à l'encontre du but recherché, tout comme les débats sur les orientations et l'affectation des ressources présentés en des termes dualistes. Les taux d'abandon et de redoublement au cycle primaire sont plus élevés lorsque les enfants ne peuvent accéder à un cycle secondaire adéquat. Il est indispensable de disposer de bons diplômés de l'enseignement supérieur, qui seront chargés de définir les orientations et les programmes, de gérer et d'enseigner l'éducation de base.

Mais le cercle doit être vertueux. La qualité à la base revêt une importance cruciale pour celle de l'ensemble du système. Un système d'éducation de base solide est une condition de l'efficacité et de la pérennité des niveaux supérieurs. En son absence, le nombre d'enfants qui progressent est insuffisant. Ceux qui y parviennent sont mal préparés, de sorte que les possibilités d'innovation dans les méthodes et le contenu des enseignements s'estompent. Ainsi se perpétuent la désillusion du public et la démoralisation des professeurs. L'éducation de base confère des outils essentiels pour l'apprentissage autonome. Les cycles secondaire et tertiaire s'appuient sur ce fondement et atteignent une efficacité maximale lorsque les élèves ont la capacité de gérer leur propre formation.

suite de la page 17

Ne bénéficiant pas des moyens politiques requis et ne disposant pas par conséquent de ressources financières et humaines suffisantes, les universités se sont dégradées et n'arrivent plus à remplir leur mission. La preuve en est qu'avec près de 10 p. 100 de la population mondiale, l'Afrique Sub-saharienne ne contribue que pour 0,8 p. 100 des publications scientifiques ; et pour cause elle n'assure que 0,5 p. 100 des dépenses consacrées à la recherche-développement. Dans ces conditions elle ne peut participer que de manière marginale au commerce mondial (moins de 2 p. 100) comme l'indique la forte corrélation entre tous les indicateurs en la matière dans les pays développés.

L'effet tant attendu de l'EPT sur l'amélioration des conditions de vie des populations, les plus démunies en particulier, dépendra sans aucun doute de l'importance et de la qualité de l'appui que les systèmes africains d'enseignement supérieur et de recherche lui apporteront.

Les efforts pour former de meilleurs enseignants et accroître leur nombre échouent lorsque les stagiaires ne possèdent pas les aptitudes fondamentales dans le domaine de la langue, des mathématiques, des sciences et de la communication, qu'ils sont sensés enseigner à leurs élèves. La minorité d'entre eux qui a reçu une instruction et la majorité qui n'en dispose pas sont incapables de se hisser à des niveaux supérieurs. De nombreuses universités africaines périclitent, faute d'une assise socioéconomique suffisante, d'étudiants bien préparés souhaitant s'inscrire, et d'un solide soutien d'individus assez instruits pour reconnaître la valeur de l'enseignement supérieur, tant pour eux-mêmes que pour leurs enfants.

L'éducation de base est hélas le chantier le plus difficile à mener à bien, pour les raisons suivantes : ampleur et diversité des parties prenantes, vastes besoins en matière d'apprentissage et d'enseignement de qualité, complexité des systèmes de soutien et difficulté de mesurer les progrès accomplis. L'atteinte et le maintien de l'efficacité, ainsi que la satisfaction des exigences croissantes sont des processus exigeants en main d'œuvre, itératifs et de longue haleine. La lassitude s'installe et les pressions s'intensifient au profit d'activités tertiaires plus visibles et plus prestigieuses, et d'autres priorités sectorielles. Les synergies sont par conséquent cruciales. Les débats publics ouverts doivent donc aller en permanence au-delà des idées reçues; au lieu de contester la légitimité de telle ou telle composante, il leur faut réfléchir au meilleur moyen d'étayer l'ensemble de l'édifice.

Anne Bernard est consultante en recherche et en évaluation dans le domaine de l'éducation de base.

De ce point de vue, seule la reconstruction de ces systèmes permettra aux universités africaines d'une part de former les compétences requises pour le marché du travail (y compris celui de l'EPT), en particulier par le renforcement des programmes d'enseignement scientifique et technique et, d'autre part, de former des citoyens véritablement déterminés à résoudre les problèmes de développement de leurs pays respectifs et acquis aux valeurs et principes universels que sont les droits de la personne et la solidarité. C'est à cette condition qu'ils pourront jouer à fond leur fonction d'incubateur d'idées nouvelles et d'innovateurs technologiques et permettre ainsi à l'Afrique Sub-saharienne de contribuer à l'édification d'une société "post-moderne" qui soit porteuse d'espoirs pour l'avenir de l'humanité.

*Dieudonné Ouedraogo, chercheur invité, Département de Démographie, Université de Montréal
Chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Ouagadougou, Burkina Faso*